



CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

COMMUNIQUE

28/11/2008

Sécurité des cyclistes : pour une collaboration urgente de tous les acteurs.

La proposition de Jean-Marie DARMIAN, président du Club des Villes et territoires cyclables, a été accueillie favorablement par Michèle MERLI, Déléguée interministérielle à la Sécurité : organiser une rencontre entre les professionnels du transport – de marchandises, du BTP, de la collecte des déchets –, les associations de cyclistes et les collectivités territoriales.

*"Les cyclistes ne peuvent être tenus pour seuls responsables des accidents dont ils sont les victimes et l'information sur les risques doit concerner tous les usagers de la rue", a souligné Jean-Marie DARMIAN, président du Club des villes et territoires cyclables, à l'occasion de sa rencontre avec Madame Michèle MERLI, Déléguée interministérielle à la Sécurité routière, le 28 novembre 2008. "Le récent accident mortel de Vélib', intervenu à Paris le 27 novembre, n'implique pas que la pratique du vélo en ville est dangereuse, comme le prouvent le faible nombre d'accidents rapporté à l'augmentation de la pratique à Paris et dans de nombreuses villes et le boom du vélo en libre service avec plus de 30 millions de locations Vélib en un an. Il pose en revanche **la question de la cohabitation entre cyclistes ou piétons et véhicules de grand gabarit. Les accidents mortels de Vélib, cinq depuis juillet 2007, impliquent tous un poids lourd, un camion, un car ou un bus** ».*

La sensibilisation et la prise de conscience récioproques des cyclistes et des professionnels du transport sont donc indispensables et urgentes. Elles constituent le premier levier. Mais cela ne suffit pas. La recherche sur la sécurité des véhicules eux-mêmes est également nécessaire, afin de permettre au conducteur de mieux visualiser l'ensemble de son environnement, notamment lorsqu'il manœuvre, avec une caméra ou un autre dispositif qui, placé à l'avant, permettrait de visualiser l'avant et le côté du véhicule. C'est pourquoi le Club des villes et territoires cyclables se félicite que Madame MERLI ait **accueilli très favorablement la proposition d'organiser une rencontre entre les professionnels du transport de marchandises, du BTP (bâtiments et travaux publics) et de la collecte des déchets, les associations de cyclistes et les collectivités territoriales.**

Pour améliorer la sécurité : les propositions du Club des villes et territoires cyclables

-> la ligne avancée, en amont des passages piétons

Le Club propose également que soit étudié dans les meilleurs délais un dispositif comme la ligne avancée, en amont des passages piétons (à environ 5 mètres, permettant aussi de réaliser un sas pour les cyclistes) qui serait de nature à améliorer la visibilité et donc la sécurité des piétons, notamment en présence de véhicules de grand gabarit. Cette ligne avancée est déjà adoptée par la majorité des autres pays européens.

-> l'éclairage et la visibilité du cycliste

Le Président du Club a tenu à souligner que des gains de sécurité très importants pouvaient être trouvés dans l'éclairage et la visibilité du cycliste, notamment dans la sécurité passive avec de bons dispositifs d'éclairage du vélo. Les accessoires, parmi lesquels le gilet, sont également de nature à renforcer sa sécurité.

-> l'obligation du port du casque en ville est une fausse bonne réponse

Il a rappelé l'opposition du Club des villes et territoires cyclables à l'obligation du port du casque en ville qui ne constitue pas la bonne réponse aux problématiques de prévention efficace et de recherche de gains de sécurité en ville.

-> L'abaissement des vitesses

Le Club des villes et territoires cyclables demeure convaincu que l'abaissement des vitesses, première condition de la cohabitation entre véhicules motorisés et vélos, et les aménagements en faveur d'une bonne cohabitation sur l'espace public des véhicules motorisés, des piétons et des cyclistes sont des outils efficaces pour assurer la sécurité des usagers de la rue.

-> La mise en œuvre du Code de la rue

La démarche nationale de mise en œuvre du Code de la rue, avec les premières mesures réglementaires adoptées cet été offre un cadre privilégié pour faire aboutir ces évolutions nécessaires de la réglementation et de la prise en compte des usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes. Elle permet une véritable concertation experte et citoyenne sur les statuts des usagers de la rue.

Jean-Marie DARMIAN a réaffirmé l'engagement du Club des villes et territoires cyclables aux côtés de la Délégation interministérielle à la sécurité routière, en faveur des politiques de sécurité de l'ensemble des modes de déplacements et notamment des piétons et des cyclistes, et Madame la Déléguée interministérielle sera présente aux rendez-vous 2009 du Club des Villes et territoires cyclables.

Communication presse : Claude Lisbonis Communication / CLC
T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 — c.lisbonis.com@wanadoo.fr

Le Club des villes et territoires cyclables, créé en 1989 par 10 villes pionnières, regroupe aujourd'hui plus de 1 000 collectivités – villes, agglomérations, départements, régions. www.villes-cyclables.org